

Province de Québec  
Municipalité du canton d'Amherst  
MRC des Laurentides

Saint-Rémi-d'Amherst, le 10 mars 2014

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité du canton d'Amherst tenue le 10<sup>e</sup> jour du mois de mars 2014, à laquelle sont présents le maire M. Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu	Daniel Lampron
Ronald Robitaille	Denise Charlebois
Carole Martineau	Yves Duval

Formant tous quorum sous la présidence du maire.

M. Bernard Davidson, secrétaire-trésorier et directeur général et Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe et dga sont aussi présents.

REFLEXION DU MOIS : C'est la façon dont vous réagissez face à l'échec qui détermine comment vous atteindrez le succès. (David Feherty)

Monsieur le maire soumet à mesdames et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

#### ORDRE DU JOUR

##### Assemblée ordinaire du 10 mars 2014

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Ratification de l'ordre du jour
- 3- Ratification de la séance ordinaire du 10 février 2014  
Résolutions numéros 16-14 à 39-14 inclusivement.
- 4- Ratification des déboursés pour le mois de février 2014
  - 4.01- Déboursés du 01/02/2014 au 28/02/2014 pour un montant total de 188 583,31 \$ & salaires des employés et rémunérations des membres du conseil pour un montant de 38 896,67 \$.
- 5- Correspondance
- 6- Administration générale
  - 6.01- Projet de relocalisation de la bibliothèque de Vendée, mandat à la conseillère Carole C. Martineau
  - 6.02- Offres de services de Denis Galipeau paysagiste, coupe du gazon 2014
  - 6.03- Résolution autorisant la demande de soumissions pour fourniture d'essence et de diesel
  - 6.04- Actions Saint-Rémi, Festival country 2014, demande de participation à la municipalité

6.05- a) Fondation médicale des Laurentides- Événement Cyclo 200, demande d'autorisation de circuler sur le territoire

b) Gran Fondo Mont-Tremblant, demande d'autorisation de circuler sur le territoire

6.06- Ici Vendée, suivi

6.07- Rénovation cadastrale-Canton d'Addington, régularisation de certains chemins

6.08- Démission de la responsable de la bibliothèque

6.09- Résolution pour ajustement de la tarification applicable aux propriétaires riverains situés sur le chemin du Lac-Rognon

6.10- Ministère des Transports du Québec, autorisation d'utiliser le terrain excédentaire à la halte routière sur la route 323 Sud

6.11- Ministère des ressources naturelles du Québec, demande d'approbation du sentier de VTT proposé

6.12- Ministère des Ressources naturelles du Québec, demande d'avis pour amélioration d'un chemin lot 389 bloc B

6.13- Avis de motion et projet de règlement relatif à la rémunération des élus

7- Sécurité publique

7.01- Suivi des dossiers incendie

8- Voirie municipale

8.01- Engagement de chauffeur, opérateur et manœuvre, résolution pour création du comité de sélection

9- Hygiène du milieu et environnement

9.01- MRC des Laurentides, comité technique collecte et transport des matières résiduelles. Mandat et objectifs du comité.

9.02- CRE Laurentides, publication d'un atlas web des lacs des Laurentides

10- Urbanisme et mise en valeur du territoire

10.01- Demande de dérogation mineure lot 2B-5 rang 7, régulariser une construction érigée à 3,88 mètres de la ligne au lieu de 4 & galerie sur pilotis à 9,22 mètres au lieu de 10

10.02- Halte routière sur la rue Amherst, travaux d'aménagement à compléter

11- Loisirs et culture

11.01- Camp de jour 2014, engagement de moniteurs et service de garde

12- Histoire et patrimoine

13- Affaire(s) nouvelle(s)

14- Période de question(s)

15- Levée de la séance

RÉS 40-14 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant les points suivants :

12.01- Renouvellement des mandats au CCHP

7.02- Intégration à l'essai de deux premiers répondants

Adoptée à la majorité.

RÉS 41-14 : PROCÈS-VERBAL

Proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

Que le secrétaire-trésorier soit exempt de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2014, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

De plus, que le procès-verbal du 10 février 2014 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions 16-14 à 39-14 inclusivement.

RÉS 42-14 : DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2014

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que le conseil ratifie les déboursés du mois de février 2014 pour un montant total de 227 479,98 \$.

Adoptée à la majorité.

LETTRÉ DE FÉLICITATIONS POUR L'ENTRETIEN ROUTIER DURANT LA SAISON HIVERNALE

Un résident du lac de la Décharge, M. Christian Prévost, a fait parvenir une lettre de félicitations adressée à l'équipe d'entretien routier de ce secteur durant la saison hivernale.

CRÉATION D'UN PROGRAMME DE MISE EN PLACE DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES

Le MDDEFP a injecté un montant de 2 millions de dollars pour la création d'un programme d'aide financière visant la mise en place de composteurs domestiques et communautaires dans les petites municipalités à faible densité. Le Conseil demande au directeur général de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la séance du mois de mai.

REMERCIEMENTS DU SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DES POSTES

M. Denis Lemelin, du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, a adressé au Conseil une lettre de remerciements pour les résolutions adoptées demandant au gouvernement fédéral d'améliorer le service postal.

## FQM, ATTENTES DU MILIEU MUNICIPAL ET DES RÉGIONS

Dans un communiqué, la FQM nous fait part des attentes du milieu municipal et des régions au moment de la rentrée parlementaire, notamment l'augmentation des montants alloués à l'entretien de la voirie locale et aux redevances sur les ressources naturelles.

### RÉS 43-14 : FERMETURE DE PONTS SUR LE CHEMIN DE LA POURVOIRIE BAROUX

CONSIDÉRANT QUE le 3 mars 2014, le Ministère des Ressources naturelles a émis à la Municipalité un avis de fermeture des ponts H061-035 et H061-036 sur le chemin de la Pourvoirie Baroux, effective en date du 8 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a attendu, pour fermer ces ponts, la fin du transport forestier sur le chemin de la Pourvoirie Baroux, en l'occurrence celui de Scierie Carrière Inc. qui y a transporté environ 350 voyages de bois au moyen de camions semi-remorques;

CONSIDÉRANT QU'il y a des résidents de l'autre côté du pont à qui la municipalité doit rendre des services tels que la protection incendie, le service des premiers répondants et la collecte des déchets;

CONSIDÉRANT QUE ces résidents n'ont aucun autre accès à leur propriété et se retrouveraient enclavés;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est totalement en désaccord avec la manière de procéder du MRN qui a agi sans donner de préavis autant à la Municipalité qu'aux citoyens concernés;

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu et unanimement résolu,

Que le Conseil demande au Ministère des Ressources naturelles d'évaluer toute autre alternative à la fermeture de ces ponts.

Que copie de cette résolution soit adressée à;

M. Georges Laferrière, chef de l'unité de gestion Laurentides

M. Sylvain Pagé, député de Labelle

M. André-B. Lemay, directeur général régional de l'unité de gestion du Ministère des Ressources naturelles (UGRNF)

M. Bernard Lapointe, président, Commission des Ressources naturelles et du territoire des Laurentides (CRNTL)

M. Ronald Provost, maire, Municipalité de Brébeuf

M. Kaven Davignon, urbaniste, directeur Planification et aménagement du territoire, MRC des Laurentides

Adoptée.

### RÉS 44-14 : SOIRÉE D'INFORMATION DE LA FQM, AUTORISATION DE DÉBOURSÉS

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que Mme Carole Martineau soit autorisée à s'inscrire à la conférence de la FQM concernant l'urbanisme qui se tiendra le 13 mai prochain à Mont-Tremblant.

Que les frais d'inscription au montant de 85 \$ et les autres frais inhérents soient à la charge de la Municipalité.

Adoptée à la majorité.

RÉS 45-14 : PROJET DE RELOCALISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE VENDÉE, MANDAT À MME CAROLE MARTINEAU

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que la conseillère Mme Carole Martineau soit mandatée pour étudier un projet de relocalisation de la bibliothèque de Vendée en vue de présenter différentes options d'ici la fin de l'année.

Adoptée à la majorité.

RÉS 46-14 : COUPE DE GAZON SAISON 2014, OFFRE DE SERVICE DE DENIS GALIPEAU PAYSAGISTE

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que le Conseil accepte l'offre de service de Denis Galipeau paysagiste, aux mêmes conditions que la saison dernière, pour la coupe du gazon sur les terrains municipaux, secteur Saint-Rémi, à l'été 2014.

Adoptée à la majorité.

RÉS 47-14 : DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR LA FOURNITURE D'ESSENCE ET DE DIESEL

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le directeur général soit mandaté pour demander des soumissions publiques pour la fourniture d'essence et de diesel pour une année avec option de renouvellement d'une autre année.

Adoptée à la majorité.

RÉS 48-14 : FESTIVAL COUNTRY 2014, PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que la municipalité participe au festival country de la même manière qu'en 2013 soit en s'occupant de la remise en état de la patinoire après la tenue du festival.

Adoptée à la majorité

RÉS 49-14 : ÉVÉNEMENT CYCLO 200, AUTORISATION DE CIRCULER SUR LE TERRITOIRE

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le Conseil autorise le passage de l'événement Cyclo 200 sur le territoire de la municipalité d'Amherst, le 29 juin prochain.

Adoptée à la majorité.

RÉS 50-14 : ÉVÉNEMENT GRAN FONDO MONT-TREMBLANT, AUTORISATION DE CIRCULER SUR LE TERRITOIRE

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le Conseil autorise le passage de l'événement Gran Fondo Mont-Tremblant sur le territoire de la municipalité d'Amherst, le 31 mai prochain.

Adoptée à la majorité.

ICI VENDÉE, SUIVI DU DOSSIER

Grâce, pour une bonne part, à une subvention de 5 000 \$ du Pacte rural et à beaucoup de bénévolat, une grande partie du bâtiment a été rénovée.

RÉS 51-14 : RÉNOVATION DU BÂTIMENT D'ICI VENDÉE, RÉOLUTION DE RECONNAISSANCE AUX BÉNÉVOLES

Proposé par Mme la conseillère Carole Martineau

Que le conseil exprime sa reconnaissance aux bénévoles ayant contribué au projet collectif de rénovation du bâtiment d'Ici Vendée.

Adoptée à la majorité.

RÉS 52-14 : RÉNOVATION CADASTRALE CANTON D'ADDINGTON, MANDAT POUR RÉGULARISATION DE CERTAINS CHEMINS

Considérant que dans le cadre de la rénovation cadastrale du canton d'Addington, il s'avère nécessaire de procéder à la régularisation de certains chemins municipaux;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le directeur général soit mandaté pour demander des offres de service auprès de firmes d'arpenteurs-géomètres pour effectuer la description technique desdits chemins.

Adoptée à la majorité.

RÉS 53-14 : DÉMISSION DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Considérant que Mme Hélène Dion a présenté sa démission à titre de responsable de la bibliothèque;

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que le Conseil remercie Mme Dion pour ses 30 années de services bénévoles à la bibliothèque.

Adoptée à la majorité.

RÉS 54-14 : AJUSTEMENT DE LA TAXE SPÉCIALE CHEMIN DU LAC-ROGNON

Considérant que les propriétaires riverains du chemin du Lac-Rognon ont voté à la majorité que la taxe spéciale pour l'amélioration du chemin du Lac-Rognon soit portée à 700 \$ pour les années 2015-2019 au lieu de la tarification actuelle à 500 \$;

Considérant que lors de l'adoption du règlement 501-13 ayant pour objet de fixer les diverses taxes pour l'année 2014, une erreur est survenue à l'article 12 en portant ladite taxe à 700 \$ dès l'année 2014;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

QU'une correction soit effectuée sur chaque compte de taxe concerné pour ramener cette tarification à 500 \$ pour l'année 2014.

Adoptée à la majorité.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, AUTORISATION D'UTILISER LE TERRAIN EXCÉDENTAIRE À LA HALTE ROUTIÈRE SUR LA ROUTE 323 SUD

La directrice de la Direction des Laurentides-Lanaudière du Ministère des Transports du Québec, Mme Sylvie Laroche, a confirmé dans une lettre datée du 24 février 2014 que l'autorisation est accordée à la Municipalité d'utiliser le terrain excédentaire à la halte routière sur la route 323 Sud, soit le lot rénové 4 613 644.

Mme Carole Martineau est mandatée pour rencontrer le propriétaire du lot contigüe, M. Peter Leggett, pour discuter de diverses possibilités de cession du lot 4 614 893, soit à titre de contribution pour fins de parcs ou autre.

RÉS 55-14 : APPROBATION DU TRACÉ DU SENTIER INTERRÉGIONAL QUAD SUR LES LOTS DU MRN

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le conseil approuve le plan du sentier de VTT pour la section située sur les lots appartenant au Ministère des Ressources naturelles dans la municipalité d'Amherst et informe le MRN que le sentier de VTT n'emprunte pas le sentier pédestre dont la municipalité est titulaire de droit.

Adoptée à la majorité.

RÉS 56-14 : AVIS AU MRN POUR UNE DEMANDE D'AMÉLIORATION D'UN CHEMIN SUR LE LOT 389 BLOC B

Considérant que le Ministère des Ressources naturelles a demandé à la Municipalité son avis au sujet d'une demande d'amélioration d'un chemin existant sur le lot 389 bloc B qui permettra à M. Sylvain Nantel d'accéder à sa propriété;

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que le Conseil informe le MRN qu'il est d'accord avec cette demande mais que le demandeur doit être informé que ledit chemin demeurera public donc accessible à tous.

Adoptée à la majorité.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Mme la conseillère Denise Charlebois donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement ayant pour objet d'abroger et de remplacer les règlements 400-06 ainsi que ses amendements 420-07, 440-08, 449-09 et 456-10 relatif au traitement des élus municipaux.

Considérant que tous les membres du conseil déclarent avoir pris connaissance du projet de règlement, une dispense de lecture du règlement lors de son adoption est accordée.

**RÉS 57-14 : PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 57-14 AYANT POUR OBJET D'ABROGER ET DE REMPLACER LES RÈGLEMENTS 400-06 AINSI QUE SES AMENDEMENTS 420-07, 440-08, 449-09 ET 456-10 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q.c.T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil pour fixer la rémunération et l'allocation des dépenses payables aux élus municipaux;

ATTENDU QUE le conseil désire abroger le règlement numéro 400-06 ainsi que ses amendements et les règlements 420-07, 440-08, 449-09 et 456-10;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance régulière du 10 mars 2014;

EN conséquence,

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

QUE le présent projet de règlement portant le numéro 57-14 soit et est adopté et qu'il soit décrété ce qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1 : Préambule**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 : Abrogation des règlements antérieurs**

Le présent règlement abroge et remplace les règlements numéros 400-06 ainsi que ses amendements et les règlements numéros 420-07, 440-08, 449-09 et 456-10.

**ARTICLE 3 : Rémunération de base**

Le présent règlement a pour objet de fixer la rémunération de base et l'allocation de dépenses du maire et des membres du conseil pour l'exercice financier 2014, l'exercice financier 2015 et suivants.

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 16 406,44 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 4 407,71 \$ pour l'année 2014.

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 17 810,32 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 5 026,46 \$ pour l'année 2015.

La rémunération de base annuelle comprend les douze (12) séances ordinaires du conseil ainsi que la séance extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires et du programme triennal d'immobilisations.

**ARTICLE 4 : Allocation de dépenses**

En plus de la rémunération de base annuelle, chaque élu a droit à une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié de la rémunération.



L'allocation de dépenses du maire est fixée à 8 203,22 \$ et celle des conseillers à 2 203,85 \$ pour l'année 2014.

L'allocation de dépenses du maire est fixée à 8 905,16 \$ et celle des conseillers à 2 513,23 \$ pour l'année 2015.

L'allocation de dépenses comprend les douze (12) séances ordinaires du conseil ainsi que la séance extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires et du programme triennal d'immobilisations.

#### **ARTICLE 5 : Rémunération additionnelle**

Une rémunération additionnelle de 40 \$ est accordée en faveur des postes particuliers ci-après décrits, selon les modalités indiquées :

- a) Président du Comité consultatif d'urbanisme, par séance présidée;
- b) Président du Comité d'histoire et du patrimoine, par séance présidée;
- c) Tout membre du conseil membre d'un comité au sein d'un organisme mandataire de la municipalité et d'un organisme supramunicipal.

Nonobstant ce qui précède, si le membre du conseil reçoit de cet organisme une rémunération quelconque, la présente rémunération ne sera pas applicable.

À cette rémunération s'ajoute une allocation de dépenses de 20 \$ et ce, pour chaque séance du comité.

Dans le cas où le maire suppléant remplace le maire, il reçoit une rémunération quotidienne équivalente à celle du maire après un remplacement de sept (7) jours et plus et ce, pour toute la période du remplacement.

En plus de la rémunération et de l'allocation précédemment fixées, chaque élu reçoit pour toute séance extraordinaire à laquelle il assiste, une rémunération additionnelle équivalente à un treizième (1/13<sup>e</sup>) de la rémunération et de l'allocation annuelle.

#### **ARTICLE 6 : Modalités de versement**

La rémunération et l'allocation de dépenses sont payables selon les modalités déterminées par résolution du conseil.

#### **ARTICLE 7 : Indexation et révision**

La rémunération de base et la rémunération additionnelle telles qu'établies par le présent règlement seront sujets à révision pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement afin de tenir compte des conditions du marché pour des municipalités comparables.

La rémunération de base et l'allocation de dépenses telles qu'établies par le présent règlement sont indexées à la hausse pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Québec, tel qu'établi par Statistique Canada.

**ARTICLE 8 : Rétroactivité**

Le présent règlement a un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**ARTICLE 9 : Entrée en vigueur**

Le présent projet de règlement sera suivi de l'adoption d'un règlement lors d'une séance ordinaire du conseil et suite à sa publication conformément à la loi.

Adoptée à la majorité.

Avis de motion : le 10 mars 2014

Présentation et adoption du projet de règlement; le 10 mars 2014

Publication d'un avis :

Adoption du règlement;

Avis public :

Entrée en vigueur :

---

Bernard Lapointe, maire

---

Bernard Davidson, secrétaire-trésorier et dg

**SUIVI DES DOSSIERS DU SERVICE D'INCENDIE**

Les deux salles communautaires soit le Centre Cyrille-Garnier et le 122 rue St-Louis seront équipées très prochainement de défibrillateur. Une formation sur l'utilisation du défibrillateur sera dispensée aux personnes qui utilisent ces salles.

Le service d'incendie dispose maintenant, avec un téléphone satellite et un mobile, d'un réseau de communication adéquat.

**RÉS 58-14 : INTÉGRATION À L'ESSAI DE DEUX PREMIERS RÉPONDANTS**

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que M. Robert Guilbault et M. Mathieu Rouillier soient intégrés à l'essai comme premiers répondants.

Adoptée à la majorité.

**RÉS 59-14 : ENGAGEMENT DE CHAUFFEUR, OPÉRATEUR ET MANŒUVRE, FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION**

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Qu'un comité, composé des conseillers M. Gaston Beaulieu et Daniel Lampron et du directeur des travaux publics M. Daniel Beauchamp, soit formé pour faire la sélection des candidats au poste de chauffeur, opérateur et manœuvre.

Adoptée à la majorité.

#### COMITÉ TECHNIQUE SUR LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Un nouveau comité, dont le directeur général M. Bernard Davidson fait partie, a vu le jour à la MRC des Laurentides. Il s'agit d'un comité technique sur la collecte et le transport des matières résiduelles. L'objectif est d'intégrer la 3<sup>e</sup> collecte en réduisant au maximum l'impact financier pour le contribuable.

#### CRE LAURENTIDES, PUBLICATION D'UN ATLAS WEB DES LACS DES LAURENTIDES

La CRE Laurentides a publié sur le web un atlas des lacs des Laurentides. Cet outil donne une foule d'informations sur les plans d'eau des Laurentides. L'information sera transmise aux associations de lacs de la municipalité.

#### RÉS 60-14 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM01-2014 DE JOSÉE SANSCARTIER

Les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure DM01-2014 présentée par Mme Josée Sanscartier concernant le lot rénové numéro 4 941 896, anciennement le lot 2B-5 du rang 7, afin de régulariser la situation d'une construction érigée à 3,88 mètres de la ligne au lieu de 4m et d'une galerie sur pilotis construite à 9,22m au lieu de 10m de la ligne naturelle des hautes eaux.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne concernée désirant se faire entendre. Aucun commentaire n'est formulé.

Après délibérations du conseil,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que la demande de dérogation mineure DM01-2014 soit accordée.

Adoptée à la majorité.

#### RÉS 61-14 : AUTORISATION DE DÉBOURSÉS, TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA HALTE ROUTIÈRE RUE AMHERST

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Qu'un montant maximum de 30 000 \$ en provenance de l'excédent de fonctionnement non affecté soit affecté aux activités d'investissements pour terminer les travaux d'aménagement de la halte routière sur la rue Amherst. L'ouverture de la halte est prévue pour mercredi le 18 juin prochain à 11h00.

Adoptée à la majorité.

#### RÉS 62-14 : ENGAGEMENT DES MONITEURS (TRICES) AU CAMP DE JOUR, ÉTÉ 2014

Considérant que le travail du coordonnateur et des monitrices au camp de jour été 2013 a été jugé très satisfaisant;

Proposé par Mme la conseillère Denise Charlebois

Que la priorité pour les postes au camp de jour et au service de garde 2014 soit donnée aux mêmes personnes si elles le désirent.

QU'une augmentation de 0,50 \$ l'heure soit octroyée, ce qui porte le salaire horaire d'une monitrice à 11 \$ et celui du coordonnateur à 12,50 \$.

De plus, que la période d'emploi du coordonnateur soit portée à 9 semaines.

Adoptée à la majorité.

RÉS 63-14 : RENOUVELLEMENT DES MANDATS AU CCHP

Proposé par M. le conseiller Daniel Lampron

Que les mandats de Claude Froment, Camille Manseau, Lise Bourassa et Michèle Gagnon au CCHP soient renouvelés pour un terme de deux ans sous la présidence de la conseillère Mme Denise Charlebois.

Adoptée à la majorité.

RÉS 64-14 : LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que la séance ordinaire soit levée.

Adoptée à la majorité.

---

Bernard Lapointe, maire

---

Hélène Dion, secrétaire-trésorière adj. et dga